

PROCES-VERBAL de CLOTURE d'ENQUETE

En application des dispositions de l'arrêté préfectoral du 22 février 2016, il a été procédé
du lundi 04 avril 2016 au lundi 09 mai 2016 inclus
à une enquête publique sur la demande de la société M.R.D.P.S. pour modifier les conditions
d'exploitation de l'installation de récupération et de stockage de déchets métalliques, (démantèlement de
péniches), qu'elle gère sur la commune de Freneuse.

Le Commissaire enquêteur a tenu une permanence à la mairie de Freneuse, aux jours et horaires
suivants :

le lundi	04 avril 2016	de 09h 00 à 12h 00
le mardi	12 avril 2016	de 14h 00 à 17h 00
le jeudi	21 avril 2016	de 14h 00 à 17h 00
le samedi	30 avril 2016	de 09h 00 à 12h 00
le lundi	09 mai 2016	de 14h 00 à 17h 00

Conformément à l'article 7 de l'arrêté préfectoral du 22 février 2016 un procès verbal de synthèse des
observations écrites et/ou orales est remis au demandeur dans la huitaine suivant la clôture de l'enquête
(09 mai 2016)

Après une première réunion le 9 mai 2016 après la clôture de l'enquête avec Monsieur Frédéric
GEFFRIAUD co-gérant de la Société MRDPS, ce procès verbal lui a été transmis à le 12 mai 2016. Il doit
en accuser réception par retour d'un exemplaire signé.

Il dispose d'un délai de quinze jours pour produire ses observations éventuelles sous forme d'un
mémoire en réponse qui sera joint au rapport du commissaire enquêteur.

Résultats de l'enquête :

16 observations ont été déposées sur les registres par 20 personnes.

Parmi ces 16 observations, 4 m'ont été transmises sous forme de courrier par Madame KOENIG et
Monsieur HUE riverains de BENNECOURT, Monsieur le Maire de ROLLEBOISE, Madame Le Blond-Zola
et Monsieur et Madame FASQUELLE sous forme d'un mémoire d'avocat provenant du cabinet HUGLO,
LEPAGE et associés. .

Enfin, j'ai reçu un groupe d'une dizaine de personnes de BENNECOURT qui m'ont remis une pétition
signée par 179 personnes habitant, principalement à BENNECOURT.

Analyse des observations :

Compte tenu du nombre d'observations elles seront examinées chronologiquement.

TABLEAU DE SYNTHÈSE DES OBSERVATIONS / CONTRIBUTIONS

Tableau 1

Pétitionnaires	Exposé de la contribution	Observation du C.E.
1 Madame LIPMANN (de FRENEUSE), le 4 avril, en fin de permanence.	Elle nous a déclaré que le site actuel de MRDPS était très bruyant et qu'elle repasserait lors d'une prochaine permanence pour développer.	Elle n'est pas repassée pour déposer une contribution plus « structurée ».
2 Monsieur VAUGELADE Président de l'association Union pour la Protection de la Boucle de Moisson et de ses Habitants (UPBMH) est passé, le 4 avril prendre connaissance du dossier	Voir la contribution n° 5	
3 Anonyme le 12 avril.	« note circulaire » collée sur le registre et qui pose un certain nombre de questions : - quel traitement pour les gaz dégagés par les chalumeaux? - y a-t-il des risques de pollution des sols? - comment seront traitées les nuisances sonores et les risques de vibration du sol? - qu'en sera-t-il du chemin de halage?	Les questions évoquées dans cette contribution m'ont été posées par Monsieur et Madame DONNER lors de leur visite (contribution n°6)
4 Madame FRANCHET et Monsieur FAUX de FRENEUSE le 18 avril	Se posent des questions concernant les bruits et surtout la localisation des mesures	On rejoint la très grande majorité des préoccupations qui sont développées dans les contributions.

Pétitionnaires	Exposé de la contribution	Observation du C.E.
<p>5 Association Union pour la Protection de la Boucle de Moisson et de ses Habitants (UPBMH) reçue le 21 avril. Monsieur VAUGELADE, et Madame FRANCHET et Monsieur FAUX.</p>	<p>Les différents problèmes soulevés par cette association sont les suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> - 1 comment sont prévenus les risques de pollution ?, et quel est le degré de risque de pollution des péniches qui sont déchirées ? - 2 Comment seront traités les bruits produits par la nouvelle activité ? - 3 quel est la statut domanial du « chemin de halage » ? - 4 compte tenu de la quasi-simultanéité des deux enquêtes ICPE et PLU, n'aurait-il pas été plus judicieux de faire cette enquête ICPE après celle attachée au PLU ? 	<p>1- ce point a été soulevé par l'Autorité environnementale. J'ai interrogé VNF qui m'a assuré que la majorité des péniches qui seront déchirées seront d'anciennes péniches d'habitation. les autres, n'auront pas été utilisées pour transporter des matières « polluantes ».</p> <p>2-, Le problème du bruit est la préoccupation première des personnes qui se sont présentées aux différentes permanences.</p> <p>3- Le statut domanial du « chemin de halage » est actuellement à l'examen chez VNF, il serait communal.</p> <p>4- De toutes façons le projet ne peut se réaliser qu'après l'approbation du PLU de Freneuse</p>
<p>6 Monsieur et Madame DONNER voisins de MRDPS ont été reçus le 21 avril.</p>	<p>Les différents problèmes soulevés sont les suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> 1- même questions concernant les bruits induits par la nouvelle activité. 2- N'y a-t-il pas des émanations attachées à l'utilisation de chalumeau ? 3- N'y a-t-il pas de risques de pollution de la nappe phréatique, comment est neutralisé ce risque ? 4-N'y a-t-il pas de risque d'explosion ? 	
<p>7 Anonyme</p>	<p>« Aucun problème, laissons les gens travailler »</p>	<p>C'est la seule contribution positive sur cette enquête.</p>
<p>8 Madame KOENIG et Monsieur HUE riverains de BENNECOURT sont passés le 30 avril et ont transmis une contribution par courrier.</p>	<p>Leur préoccupation principale est l'augmentation du bruit qu'ils craignent avec le développement de l'activité. Ils s'étonnent qu'aucune étude acoustique n'ait été développée dans le dossier avant le début de la nouvelle exploitation. Ils font remarquer que le dossier ne prends pas en compte le fait que BENNECOURT vient d'être « rattachée » au Parc naturel régional du Vexin et compte, en face du site de MRDPS un espace naturel sensible très important (80 ha).</p>	

Pétitionnaires	Exposé de la contribution	Observation du C.E.
9 Madame COUET (?) déposée le 3 mai	Cette contribution exprime des doutes sur la réalisation de ce projet car elle expose le fait que la réduction du bruit produit par l'activité actuelle n'est pas satisfaisante.	C'est le reproche principal de la part des intervenants à cette enquête publique.
10 Monsieur et Madame FASQUELLE de BENNECOURT le 9 mai	contribution sous forme de courrier émis par le cabinet d'avocat HUGLO & LEPAGE, Il est fait une analyse critique de l'ensemble des chapitres de l'étude d'impact pour mettre en avant ce qu'ils considèrent comme les insuffisances et les manques de ce dossier.	Il est nécessaire de reprendre les remarques qui sont faites sur chacun des points contestés afin de pouvoir apporter les réponses. Le souci des nuisances sonores est très présent dans cette analyse. Il sera nécessaire de répondre très précisément au sujet de l'arrêté de mise en demeure (août 2014) de la DRIEE évoqué dans ce courrier.
11 Monsieur DUVAT de GOMMECOURT (Clachaloze) le 9 mai	Il est très fortement contre l'implantation à cause des nuisances sonores.	C'est la cause de refus la plus souvent manifestée au cours de cette enquête.
12 Groupe d'une dizaine personnes de BENNECOURT qui m'ont apporté une pétition contre ce projet et qui m'ont présenté leur raisons pour s'opposer à ce projet de déchargement de péniches.	Lorsque l'on analyse les arguments développés par les personnes qui se sont présentées, il apparaît très nettement qu'ils n'ont pas confiance dans les engagements qui sont pris dans le dossier par l'exploitant actuel du site. - Le problème du bruit est aussi très présent dans le discours. Ils jugent les mesures effectuées comme non satisfaisantes donc ils ne croient pas que l'installation future pourra neutraliser les nuisances sonores produites. - Ils se posent la question de savoir pourquoi cette implantation à cet endroit plutôt que dans une zone industrielle qui leur semblerait plus adaptée.	Cette pétition a été signée par 179 personnes provenant de 120 adresses différentes. Ce qui représente une mobilisation importante. La très grande majorité de ces personnes sont des habitants de BENNECOURT.

Pétitionnaires	Exposé de la contribution	Observation du C.E.
<p>13 Monsieur DUMONT, Maire de BENNECOURT le 09 mai.</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Monsieur le Maire rappelle que la politique d'orientation générale de la commune est la préservation du patrimoine culturel (souvenirs de Zola, Cézanne, Monet ...) et les sites inscrits et classés. - Ses objectifs économiques sont orientés vers le tourisme culturel. - Sa commune est associée au PNR et « fait partie de la charte, dont elle adhère aux objectifs » - Enfin, cette implantation ne lui paraît pas cohérente avec l'environnement qui est largement protégé par les actions, communale, régionale, départementale, et du PNR ». - Il fait référence à Madame Le Blond-Zola qui a envoyé une contribution. 	<p>J'ai reçu de Monsieur le Maire un courrier pour m'informer de la date de tenue de son conseil. Il m'indiquait aussi qu'il émettait « d'expresses réserves sur la présentation du dossier sous sa forme actuelle. » L'étude d'impact lui semblait « relever du surréalisme »</p>
<p>14 Madame Annie STAGLIANO de FRENEUSE le 9 mai.</p>	<p>Elle pense que les indications signalées par l'Autorité environnementale, devraient être mises en place avant toute réalisation de travaux. Il s'agit :</p> <ol style="list-style-type: none"> 1- d'empêcher la pollution de la Seine 2- créer l'accès pompiers, ainsi qu'un bassin de stockage correct pour « éteindre les incendies ». 3- de la prise en compte d'un réel impact acoustique « pour les habitants proches du site 	
<p>15 Monsieur BOUDET, Maire de ROLLEBOISE, par courrier. le 9 mai.</p>	<p>Monsieur le Maire émet « un avis très négatif » sur le projet. Son raisonnement est le suivant :</p> <ul style="list-style-type: none"> - l'évolution du POS/PLU de Freneuse pour ce qui concerne l'emplacement de MRDPS entraîne une évolution de la zone NDg qui deviendrait apte à recevoir des installations « portuaires » et donc peu compatible avec les communes environnantes. - la neutralisation ponctuelle du chemin de halage lors de l'utilisation de la rampe de mise à l'eau risque d'entraîner une gêne de plus en plus importante avec le développement de cette nouvelle activité. - En conclusion il craint que cette évolution devienne irréversible et fasse perdre son caractère « zone de nature » et de calme aux environs du site. 	

Pétitionnaires	Exposé de la contribution	Observation du C.E.
16 Madame LE BLOND-ZOLA, arrière-petite-fille d'Emile ZOLA, le 9 mai par courrier.	En tant qu'arrière-petite fille d'Emile Zola et vice-présidente de l'association « Maison Zola-Musée Dreyfus », Madame Le Blond-Zola m'a écrit pour rappeler la qualité de l'environnement du site que son arrière-grand-père décrivait et appréciait dans ses écrits.	

Enfin j'ai reçu un courrier (recommandé avec A/R) de Monsieur DUMONT, Maire de BENNECOURT, qui émet « d'expresses réserves sur la présentation du dossier sous sa forme actuelle ». L'étude d'impact lui semble « relever du surréalisme ».

Conclusion :

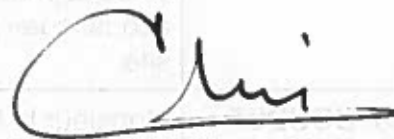
L'analyse des différentes contributions fait apparaître un manque de confiance très net de la part des opposants à ce projet.

L'argument systématique est toujours le même : les nuisances sonores sont « insupportables » et elles vont s'amplifier avec l'augmentation de l'activité. Les opposants accusent l'entreprise de ne pas faire les relevés qui ont été prescrits par l'arrêté d'autorisation d'exploitation.

Un autre argument très souvent développé concerne la non prise en compte de l'environnement particulier « culturel, historique et espaces sensibles » l'entreprise est toujours présentée comme une « casse » avec des images impressionnantes (voir la pétition).

Freneuse le 12 mai 2016

Versailles le 12 mai 2016



Monsieur Frédéric GEFFRIAUD
co-gérant de M.R.D.P.S.

Monsieur Alain CLERC
Commissaire enquêteur

Monsieur CLERC ALAIN
Commissaire enquêteur

Réponses

1) Absence de concertation :

Depuis notre installation en 2009 nous avons communiqué ouvertement sur nos projets de déchargement de péniches ainsi que sur le quai de chargement.
En pièces jointes : l'article du courrier de Mantes du 26 avril 2009, ainsi que la page n°3 de la lettre de l'association ADERIS du 23 octobre 2009.

2) Absence de justification du projet :

Il y a en effet, un réel besoin, en matière de déchargement de péniches.
En pièce jointe : une première liste de péniches en attente de déchargement, communiquée par VNF, dont certaines sont à renflouer, sans compter les entreprises privées, sachant que nous serons la seule entreprise autorisée et équipée pour le déchargement.
L'autorisation de l'entreprise SERRE ET ANDRIEU est évoquée, mais nous avons eu confirmation que cette entreprise n'est pas équipée de rampe et ne compte pas faire de déchargement.

3) Nuisances sonores :

L'étude effectuée en 2010 par le bureau ENVITEC.
Cette étude réalisée par un professionnel fut contestée, une première fois lors de l'étude, et de nouveau le 08 mai 2016 par madame ROUVEL ; voir en pièces jointes le mail et la page n°5 de l'étude acoustique attestant de notre bonne foi. Ces éléments prouvent que nous respectons les normes imposées émergences au point R4 (habitation la plus proche sur la rive opposée) 4,8*dba, sans même prendre en compte le passage des péniches et des avions (page 11 de l'étude).
Concernant la modélisation réclamée, lors de la première demande en 2010, une modélisation avait été réalisée, mais fermement contestée par le conseil municipal et certains riverains de Bennecourt, en pièces jointes : un extrait du conseil municipal de Bennecourt de décembre 2009 ainsi que divers courriers transmis lors de l'enquête publique de 2009, c'est pourquoi, aucune modélisation n'a été effectuée et que nous avons opté pour une étude en conditions réelles. Après cette nouvelle étude, en cas de dépassement des valeurs autorisées, nous réaliserons une expertise sonométrique afin de cibler aux mieux les travaux nécessaires à la réduction des émissions sonores, et d'être en conformité avec la loi (70db).

4) **Risque incendie :**

Il est prévu dans le dossier et déjà en place, une colonne sèche installée à nos frais avec un débit conforme.

En ce qui concerne l'accès principal du site de plus de 4 mètres de large il permet l'accès des pompiers.

Pour l'arrêté de mise en demeure d'août 2014, voir en pièce jointe un courrier de la DRIEE du 19 décembre 2014 attestant de la conformité de notre installation.

5) **Risque de pollution des eaux des sols et sous-sols :**

Toutes les mesures de préventions ont été prises en compte, barrages flottants, pompage des effluents, comme indiqué dans le dossier, la dépollution des péniches sera effectuée dès la sortie de celles-ci. En ce qui concerne nos cuves de stockage (huiles, gasoil) elles sont installées sur une mezzanine à trois mètres de hauteur, la cuve enterrée, contient de l'eau, déjà indiqué dans le dossier.

6) **L'environnement humain :**

En ce qui concerne les établissements recevant du public, ces établissements sont situés à plus de 500 mètres de notre site, à Bonnières sur Seine pour la gare, et l'école la plus proche, se situe derrière la gare, à quelques mètres seulement de la voie ferrée en pièce jointe l'extrait du dossier ICPE, recensant les lieux recevant du public.

7) **Le chemin de halage :**

Comme indiqué dans le dossier, le chemin de halage sera coupé uniquement pendant la phase de sortie et de chargement des péniches, et ce, aux heures ouvrables de l'entreprise de 8h à 12h et de 13h30 à 17h00. Pendant ces périodes, le contournement se fera par le chemin du bout de l'île.

8) **Berge de la Seine :**

La berge est victime de l'érosion des arbres qui tombent les uns après les autres, notre projet renforcera la berge.

9) **Atteinte portée à la faune et à la flore :**

Toutes les zones en question sont à plus d'un kilomètre et elles ont été prises en compte dans nos diverses études, page 99 de l'étude d'impact.

10) **Atteinte à l'avifaune :**

La phase de travaux est prévue pour une durée comprise entre 3 et 6 semaines.

11) **L'atteinte portée aux paysages :**

Si on reprend la délibération du conseil municipal de BENNECOURT, lors de notre demande d'autorisation en 2009, il était prévu que la Mairie saisisse, le Conseil Général, la Région et le Préfet pour empêcher notre exploitation, il serait intéressant de connaître les réponses de ces organismes, nous sommes en 2016 (7 ans plus tard) et on retrouve les mêmes arguments.

On peut constater de nombreuses rampe de mise à l'eau surtout coté Bennecourt voir en pièce jointe l'extrait Géo portail, et des quais de chargement, dont un à Bonnières

Sarl . M R D P S

sur Seine chez ITON SEINE et un à Rolleboise, de ce fait le projet porté par notre société s'intègre bien au paysage.

12) Capacités financières.

Lors de la première enquête publique cette même personne (Patrick ODE) avait insisté sur notre supposé fragilité financière, ajoutant que notre entreprise ne pouvait pas faire face aux normes imposées.

Sept ans plus tard, non seulement notre entreprise est toujours en activité et en plein développement, ce projet en est la preuve, mais en plus notre site est aux normes, en atteste les courriers de la DRIEE en date du 19.12.2014 évoquant le respect des demandes formulées. Le financement des installations est d'ores et déjà accepté par notre banque, en ce qui concerne les capacités techniques, nos clients sont entièrement satisfaits de nos services .En pièces jointes des certificats de qualités de quelques clients.

13) Cimetière de péniches

Il n'y aura pas de cimetière de péniches, comme indiqué dans le dossier, les péniches arriveront une par une, sorties, dépolluées et découpées de suite, il peut y en avoir au maximum une en attente, jamais plus.

En conclusion, les divers éléments apportés dans ces réponses ne pourront que vous conduire à constater la justification de notre projet, prouver que toutes les études ont été réalisées par des professionnels, en toute bonne foi, et démontrer le besoin industriel de déchirage de péniches.

Fait à Freneuse le 25 Mai 2016.

Frédéric GEFFRIAUD

